



**CANADIAN  
AQUACULTURE**  
INDUSTRY ALLIANCE

ALLIANCE DE L'INDUSTRIE  
**CANADIENNE DE  
L'AQUACULTURE**

*Farming Canadian waters with care.  
Faire l'élevage en milieu aquatique canadienne avec soin.*

# PRÉSENTATION AUX FINS DE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE DE 2018

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

4 AOÛT 2017

*LE MOMENT EST VENU POUR L'AQUACULTURE CANADIENNE  
DE DEVENIR LE CHEF DE FILE MONDIAL*



**LES PRODUCTEURS DE PRODUITS DE LA MER DU CANADA**

TEL 613.239.0612 FAX 613.239.0619 [www.aquaculture.ca](http://www.aquaculture.ca)

220 Laurier Avenue West, Suite 1650, Ottawa, ON K1P 5Z9

## PRÉSENTATION AUX FINS DE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE DE 2018

### Résumé de la demande

*Que le Comité permanent des finances appuie :*

- 1. L'élaboration de la première « Loi sur l'aquaculture » du Canada;*
- 2. La création, par le ministère des Pêches, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, d'un nouveau programme autonome de **160 millions de dollars** intitulé « Excellence et accélération de l'aquaculture canadienne » pour donner suite aux recommandations du Rapport Barton et aux recommandations semblables formulées par des experts au fil des ans.*

### Introduction

Par le volume et la valeur de sa production, l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture (AICA) représente plus de 95 % de l'industrie de l'aquaculture du Canada. Nous comptons parmi nos membres de grandes et de petites entreprises des secteurs de la pisciculture et de la conchyliculture, des exploitations en eau de mer et en eau douce, des associations d'aquaculture régionales, des fournisseurs d'aliments pour les élevages et d'autres entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'aquaculture du Canada.

La pisciculture et la conchyliculture se classent, de nos jours, parmi les secteurs alimentaires les plus importants, et qui enregistrent la croissance la plus rapide, du monde; ils représentent plus de cinquante pour cent de la production totale de produits de la mer du monde. Au Canada, l'industrie génère 3,1 milliards de dollars en activité économique, plus de 1,2 milliard de dollars de PIB et emploie plus de 15 000 Canadiens dans des collectivités rurales, côtières et des Premières nations de la côte, de l'Atlantique au Pacifique.

Cependant, depuis près de 15 ans, notre industrie stagne et n'affiche que peu ou pas de croissance au Canada - en fait, l'industrie canadienne a perdu plus de 50 % de la part de marché qu'elle détenait précédemment en faveur de concurrents mondiaux. L'aquaculture canadienne continue d'être à la traîne d'autres pays qui ont fait leur une vision de croissance pour l'aquaculture et qui l'ont étayée en veillant à ce que des cadres législatifs et réglementaires sains et prévisibles, ainsi que des stratégies de développement économique propices soient élaborés et mis en œuvre.

***Nous sommes arrivés à la croisée des chemins : soit le Canada donne des signes qu'il épouse l'aquaculture durable et s'en fait le champion, soit il continue de prendre du retard sur ses concurrents internationaux, qui ont désigné le secteur comme une source importante de création d'emplois et de croissance économique durables.***

### Recommandations des experts

Le secteur de la pisciculture et de la conchyliculture du Canada se tient prêt à entamer sa croissance en tant qu'industrie durable, innovante et axée sur le commerce mondial.

Au cours des 30 dernières années, de nombreuses études effectuées par des experts ont recommandé que le Canada adopte une approche novatrice et proactive pour développer son secteur de l'aquaculture.

L'appel le plus récent a été lancé dans le rapport du Conseil consultatif en matière de croissance économique du ministre des Finances, également appelé « rapport Barton ». Il cherchait à déterminer les secteurs présentant les plus fortes possibilités de multiplier les emplois et les possibilités économiques du Canada, et le premier secteur sur lequel il s'est penché longuement était celui de l'agriculture.

L'aquaculture était un élément saillant de la recommandation. Le groupe d'experts a déclaré qu'en adoptant une nouvelle approche ciblée pour développer le secteur de l'aquaculture, il est possible de réaliser une croissance responsable et durable qui profite aux collectivités côtières et rurales, des Premières nations et à d'autres collectivités et de satisfaire à la demande mondiale sans cesse croissante pour des produits de la mer d'élevage :

**« À quoi ressemblerait le leadership canadien en matière de production alimentaire mondiale?... Accroître la part du marché mondial à 0,6 % (par rapport à 0,2 %) et les exportations de près de 2,6 milliards de dollars américains. Y parvenir en adoptant une nouvelle Loi canadienne sur l'aquaculture avant-gardiste ainsi qu'une stratégie de développement économique qui réforment le règlement sur les pêches traditionnelles mal adapté à ce sous-secteur émergent afin de créer des possibilités que les intervenants provinciaux, régionaux et autochtones peuvent mettre à profit... »**

*(Conseil consultatif en matière de croissance économique, « Rapport Barton », pages 13 et 15, 6 février 2017)*

En 2015, le Sénat du Canada a entrepris une étude détaillée du secteur et a publié ses constatations dans son rapport de 2015 intitulé « Un océan de possibilités : L'aquaculture au Canada ».

**« Tout compte fait, notre principal message est qu'il y a un océan de possibilités pour l'aquaculture au Canada. Nous sommes convaincus que l'industrie aquacole canadienne peut croître progressivement au cours des 10 prochaines années, et ce, de manière durable sur le plan environnemental, économique et social. »**

*(« Un océan de possibilités : L'aquaculture au Canada », vol. 3, p. 10. Sénat du Canada, 2015)*

Le message était cohérent et la réponse est claire : Le Canada doit mettre en œuvre une stratégie proactive en matière d'élaboration de lois, de règlements et de programmes qui accélérera la croissance du secteur, prendra appui sur la réussite et permettra au secteur canadien de la pisciculture et de la conchyliculture de croître et de faire la concurrence au plan international dans le cadre d'une gestion environnementale solide.

### **Les possibilités**

Quels niveaux de croissance le Canada peut-il atteindre? Nos aspirations en matière de croissance responsable et durable et de profits économiques, que nous devrions concrétiser progressivement au cours des 2, 5 et 10 prochaines années, sont résumées dans le tableau ci-après :

	<b>De base (2015)</b>	<b>Dans 2 ans</b>	<b>Dans 5 ans</b>	<b>Dans 10 ans</b>
Production (en milliers t)	187 374	237 900	298 500	381 900
Revenus (en milliards \$)	0,97 \$	1,18 \$	1,37 \$	1,62 \$
Activité économique totale (en milliards \$)	3,09 \$	3,75 \$	4,30 \$	5,11 \$
PIB (en milliards \$)	1,23 \$	1,49 \$	1,70 \$	2,03 \$
Emplois (en milliers)	14 900	18 100	20 700	24 900



Salaires (en milliards \$)	0,71 \$	0,86 \$	0,98 \$	1,18 \$
----------------------------	---------	---------	---------	---------

Source : RIAS Inc. Remarque : Il faudra que l'industrie investisse plus de 400 millions de dollars pour réaliser cette croissance au cours des 10 prochaines années. Les effets économiques qu'exercera cet investissement sous forme de sites nouveaux/améliorés, de nouveau matériel et de nouvelles écloséries et installations de transformation n'ont pas été inclus dans le tableau ci-dessus.

### ***Possibilités pour les Autochtones***

La population autochtone du Canada qui vit dans les régions côtières et rurales éloignées du pays est un partenaire essentiel des possibilités actuelles et futures en aquaculture qui se présentent au Canada. Nous sommes convaincus que d'importantes possibilités d'emploi sont à la disposition de nos partenaires autochtones : plus de 1 900 emplois supplémentaires pour les Autochtones, qui rapporteront 96 millions de dollars supplémentaires dans 5 ans et près de 4 300 emplois supplémentaires qui généreront des salaires de quelque 220 millions de dollars dans 10 ans.

### **Le problème continu**

Une étude après l'autre a cerné le problème auquel est confrontée l'aquaculture au Canada : 1) un cadre juridique et réglementaire fédéral/provincial suranné, hautement complexe et redondant régit le secteur; 2) la collectivité agricole bénéficie d'un accès très limité et à l'emporte-pièce au soutien que le gouvernement fédéral apporte au développement des entreprises et aux programmes, à cause de l'absence d'un mandat ministériel fédéral formulé précisément : le secteur est un orphelin, décrit comme « activité agricole », mais qui n'est pas adopté par Agriculture Canada et n'est pas désigné nommément dans la *Loi sur les pêches*; il n'est donc pas à l'aise avec la manière dont il s'insère dans le ministère des Pêches et des Océans.

Au Canada, l'accès de l'aquaculture aux programmes de « Cultivons l'avenir » d'Agriculture Canada, que le reste de la collectivité agricole du Canada considère comme faisant partie intégrante de son secteur d'activité, est très restreint. Ainsi, bien qu'il ait accès aux fonds d'Agri-marketing, le secteur n'a pas accès au financement au titre de la **gestion des risques de l'entreprise** (GRE), qui est pourtant crucial pour des éclosions imprévues de maladies et des événements naturels catastrophiques qui ne sont pas couverts par une assurance privée.

Tous ces facteurs – et d'autres encore – placent le Canada dans une situation gravement désavantageuse par rapport à des concurrents internationaux, comme la Norvège, l'Écosse, le Chili, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont désigné la pisciculture et la conchyliculture comme des secteurs cruciaux pour les débouchés économiques et ont mis en œuvre des lois et des programmes pour étayer leurs engagements au moyen d'un soutien ciblé.

### **La solution et la demande**

#### ***1) Élaboration de la première « Loi sur l'aquaculture » du Canada***

**L'élaboration et l'adoption d'une Loi sur l'aquaculture fédérale est le besoin le plus important et primordial pour la croissance durable et concurrentielle de l'aquaculture au Canada.** Jusqu'à ce que le cadre législatif pour l'aquaculture du Canada soit établi, le pays continuera de se faire distancer par des administrations concurrentes du monde entier qui, quant à elles, accroissent la production pour satisfaire à la demande de protéines d'une population mondiale croissante. Si le Canada ne cesse pas de remanier la réglementation, les politiques, les programmes et d'autres initiatives, comme nous l'avons constaté au cours des 30 dernières années, il continuera de mettre notre potentiel en veilleuse.

L'AICA pense que la nouvelle Loi devrait viser principalement à réaliser les objectifs suivants :

- Créer un régime de gestion vraiment moderne, de pointe et transparent pour l'aquaculture qui sera solide, fondé sur les risques, scientifique, agile, adaptable et axé sur les résultats en matière de rendement;
- Veiller à ce que les risques pour la pêche et l'environnement soient gérés dans l'intérêt public, tout en préconisant l'innovation dans les opérations et les méthodes d'aquaculture afin de se conformer aux exigences de la réglementation;
- Définir l'aquaculture et reconnaître son importance économique et sociale;
- Permettre la coopération fédérale-provinciale;
- Clarifier les rôles ministériels pour la réglementation et les activités de promotion/habilitation;
- Fournir une boîte à outils complète et moderne d'instruments pour permettre aux gouvernements de gérer notre industrie de façon efficace et efficiente.

## **2) Programme d'accélération et d'excellence en aquaculture, géré par le MPO - 160 millions de dollars**

Comme le reconnaît le rapport Barton, dans des secteurs critiques de l'aquaculture, le Canada se fait distancer par les concurrents internationaux, et il s'impose que les secteurs public et privé y effectuent des investissements en collaboration. Nous cherchons à avoir accès aux secteurs suivants pour faire en sorte que les pisciculteurs et conchyliculteurs du Canada puissent se trouver en position de chef de file mondial. Au moyen de partenariats, le soutien habilitant ciblé apporté aux programmes garantira que le secteur de l'aquaculture du Canada recouvre sa croissance durable.

- i. Améliorations de la gestion de la santé des poissons – Proposition d'UMEM aquatiques de l'AICA**
  - L'AICA demande au MPO de diriger l'élaboration d'un programme pilote d'utilisations mineures et espèces mineures (UMEM) aquatiques en travaillant de concert avec différents organismes gouvernementaux, pour veiller à ce que les pisciculteurs aient un accès équivalent à celui de leurs concurrents internationaux aux produits de santé des poissons et aux produits alimentaires nouveaux des poissons.
  - Les récents travaux financés par le MPO ont fourni une évaluation détaillée des coûts éventuels de l'évaluation de données à l'appui de demandes pour des médicaments vétérinaires prioritaires dans l'aquaculture canadienne.
  - Soutien au BC Fish Health Network (réseau de la santé des poissons de la C.-B.) et élargissement de la capacité des laboratoires humides.
- ii. Investissement dans les sciences et l'innovation aquacoles**
  - L'investissement des secteurs public et privé dans la recherche est le moteur des améliorations de la productivité et de la durabilité du secteur de l'aquaculture au Canada.
  - La recherche à haut-rendement existe au Canada, mais la transformation des idées en produits (commercialisation) est absente, et il faut davantage d'aide pour combler le fossé entre la recherche et la commercialisation.
  - Des initiatives menées en collaboration par l'industrie et le gouvernement, qui s'articulent autour de l'innovation et de la commercialisation de nouvelles technologies, pourraient attirer des mandats technologiques et des investissements dans la technologie du monde entier au Canada pour le secteur de l'aquaculture - notamment des technologies de lutte contre les changements climatiques et des technologies durables.
  - L'AICA est en quête d'une approche davantage coordonnée de la recherche et de l'innovation pour l'aquaculture, dans le but de réorienter les activités de recherche sur de nombreuses priorités; l'établissement de priorités pour la recherche serait une activité menée de concert par le



gouvernement et l'industrie.

**iii. Gestion des risques d'entreprise par l'entremise du programme « Cultivons l'avenir 3 » d'Agriculture Canada ou d'un fonds autonome**

- Les pisciculteurs et conchyliculteurs n'ont pas accès à des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) abordables et significatifs au Canada.
- L'AICA propose un processus à plusieurs intervenants misant sur la participation des gouvernements, de l'industrie et des assureurs privés, ainsi que du financement pour l'élaboration d'un programme de GRE efficace.
- Ce programme ne verserait pas de paiements régulièrement et ne serait mis à contribution que pour fournir du secours en cas de catastrophe naturelle.

**iv. Investissement stratégique dans l'infrastructure**

- L'investissement fédéral par l'entremise du programme des ports pour petits bateaux de Pêches et Océans a porté principalement sur l'entretien des structures actuelles au moyen d'un investissement limité dans l'expansion. L'AICA demande que le MPO appuie les investissements dans les quais du programme des ports pour petits bateaux destinés à des quais qui procurent des avantages à tous les utilisateurs éventuels.
- L'AICA milite pour que des fonds supplémentaires pour l'infrastructure soient engagés pour le programme des ports pour petits bateaux.

**v. Accès aux nouvelles espèces et au stock de géniteurs**

- Il faut un accès aux œufs/au stock de géniteurs équivalent à celui d'administrations concurrentes
- Problème important pour les poissons et les mollusques sur les deux côtes – les moules, les myes et les huîtres américaines dépendent entièrement de stock de géniteurs sauvage, qui est recueilli annuellement. Le secteur du saumon a également besoin d'un meilleur accès aux œufs.
- Un cadre décisionnel plus transparent et prévisible contribuera à obtenir de l'investissement et à réaliser la croissance :
  - Il faut entreprendre une étude/analyse comparative du processus de prise de décisions au sujet de l'accès au stock de géniteurs et de l'importation d'œufs dans d'autres administrations;
  - Il faut remanier la **Politique d'accès aux ressources aquatiques sauvages** afin qu'elle fournisse un cadre et des critères clairs et utilisables pour faciliter l'accès aux poissons sauvages aux fins d'aquaculture.

**vi. Acquisition de compétences et formation**

- L'accès à la main-d'œuvre est une difficulté courante dans les collectivités rurales et côtières pour toutes les industries. L'AICA collabore avec le Conseil canadien des ressources humaines en agriculture (CCRHA) pour cerner les besoins et les lacunes actuels et futurs de main-d'œuvre pour l'industrie aquacole et demandera au gouvernement de concourir à des programmes significatifs et ciblés de perfectionnement de la main-d'œuvre.
- Lien vers le Conseil consultatif économique et la proposition de laboratoire des compétences futures.



**CANADIAN  
AQUACULTURE**  
INDUSTRY ALLIANCE

ALLIANCE DE L'INDUSTRIE  
**CANADIENNE DE  
L'AQUACULTURE**

*Farming Canadian waters with care.  
Faire l'élevage en milieu aquatique canadienne avec soin.*

Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de présenter les propositions du secteur canadien de l'aquaculture pour faire avancer le Canada au rang de chef de file mondial de la production de produits de la mer durable. Je me réjouis d'avance d'en discuter davantage avec vous.

Cordiales salutations,

Timothy J. Kennedy  
Directeur exécutif